Consultation des détails des modules

Vues en plan et coupes de bâtiments - FORDB2

Code du module:	FORDB2
Unité capitalisable:	Gros oeuvre (GROEU)
Profession:	Dessinateur en bâtiment
Diplôme / **Certificat:**	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences, Portfolio, Epreuve écrite

Grille d'évaluation du module en entreprise

1

L'apprenti est capable de réaliser des vues plongeantes et/ou des coupes horizontales de bâtiments ou d'éléments de bâtiments sous guidance, en tenant compte des informations à différents niveaux (par exemple au sujet des éléments s trouvant aux étages inférieurs ou supérieurs) et en se servant des logiciels et du matériel informatique couramment utili au sein de l'entreprise formatrice.

Note maximale: 24

INDICATEURS

- L'apprenti réalise des vues plongeantes et/ou des coupes horizontales correctes.
- L'apprenti règle les logiciels conformément aux indications internes.

SOCLES

- L'apprenti a produit des plans corrects, conformes aux indications du formateur.
- L'apprenti a pris en compte les informations à différents niveaux et il les a correctement appliquées dans les plans réalisés.
- L'apprenti a appliqué les règlages exigés au sein de l'entreprise.

2

L'apprenti est capable de réaliser des dessins et/ou des esquisses à la main, pour autant que ce soit prévu au sein de l'entreprise formatrice.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti applique des proportions correctes.
- L'apprenti dispose le dessin sur la feuille de manière appropriée.

SOCLES

- Les proportions étaient manifestement correctes par rapport à l'objet.
- La disposition des différentes représentations sur la feuille a produit une apparence esthétique.

3

L'apprenti est capable de dimensionner les dessins et de rédiger des légendes sous guidance.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti rédige des textes corrects sur le plan du contenu.
- L'apprenti positionne et présente les textes d'une manière appropriée.
- L'apprenti dimensionne correctement les dessins.

SOCLES

- La majeure partie du contenu du texte était correcte et correspondait aux besoins du plan.
- La disposition et la présentation des textes étaient conformes aux exigences internes.
- La majeure partie du dimensionnement des coupes et des plans était correcte et correspondait aux exigences du plan.

4

L'apprenti est capable d'enregistrer les dessins conformément aux exigences de l'entreprise formatrice.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti enregistre le dessin sur l'ordinateur ou sur le serveur.

SOCLES

- L'apprenti a enregistré le dessin d'une manière claire, cohérente et conforme aux exigences internes.

5

L'apprenti est capable d'imprimer les dessins à l'échelle après vérification.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti veille à la qualité de l'impression.
- L'apprenti veille à ce que le format de la feuille soit approprié.
- L'apprenti veille à ce que les dessins soient à l'échelle.

SOCLES

- La qualité de l'impression était conforme aux indications du formateur.
- Le format de la feuille était conforme aux indications du formateur.
- L'échelle était conforme aux indications du formateur.

6

L'apprenti est capable de rédiger des rapports hebdomadaires sous forme de notes à propos des tâches effectuées.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti rédige un rapport hebdomadaire faisant état des missions effectivement accomplies.
- L'apprenti soigne la présentation.
- L'apprenti assemble un portfolio.

SOCLES

- L'apprenti a effectué les tâches/les activités indiquées.
- L'apprenti a correctement mentionné des données comme la date, l'heure, etc.
- L'apprenti a joint les plans dessinés.
- La représentation était propre et cohérente.
- Le portfolio était propre et cohérent et il contenait l'ensemble des rapports et des plans de la première année de la formation.

7

L'apprenti se présente à l'heure.

Note maximale: 6

INDICATEURS

- L'apprenti se présente à l'heure prévue pour la prise de service.
- L'apprenti accomplit le nombre d'heures de travail quotidien.
- L'apprenti accomplit le nombre d'heures de travail hebdomadaire.

SOCLES

- L'apprenti a respecté les indicateurs conformément aux exigences internes dans 95% des cas.